

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

17. Vente de l'espace vert jouxtant la parcelle BZ 80, 14 rue du Galion

La commune de Marseillan est propriétaire d'un espace vert, ce dernier n'a pas d'intérêt patrimonial.

La propriétaire suivante : Mme PIZZAGALLI Sylvie, souhaite acquérir la parcelle de terre de 237 m², adjacente à sa propriété, pour un montant de 84€ le m², soit un montant total de 19 908 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente des parcelles :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreurs	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total
BZ 80	En vue d'attribution	Rue du Galion	Mme PIZZAGALLI Sylvie	84€/m ²	237 m ²	19 908€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 23, Abstention 3)

Accepte la vente des parcelles comme indiqué ci-dessus ; Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs ;

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier



M. Rouvier